

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2009

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 28/04/2009

D -20090174

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

## Aujourd'hui Lundi 27 avril Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

# Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

#### **Etaient Présents:**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

### Excusés:

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Chafika SAIOUD, Mme Sarah BROMBERG, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Bordeaux et le grand port maritime de Bordeaux pour le stationnement de la grue Wellman aux bassins à flots. Autorisation. Décision.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 28 août 1998, le Grand Port Maritime de Bordeaux a mis à disposition de la Ville de Bordeaux à titre gratuit un terre-plein, à l'ouest du bassin à flot n°1, d'une superficie de 343 m² environ.

Cet emplacement est destiné au stationnement de la grue Wellman qui a fait l'objet d'un procès verbal de remise en date du 28 août 1998 au profit de la Ville.

Ce document est arrivé à échéance, il est convenu de proroger de 10 ans cette occupation par voie d'avenant moyennant seulement un droit fixe de 89 € pour frais de constitution de dossier.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 constatant le prolongement de la durée .

# ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN Adjoint au Maire



Décision B N° 42001/1 Client N° 469 Occupation N° 10032

# CONVENTION PASSEE LE 28 AOUT 1998 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE PORT AUTONOME DE BORDEAUX

# **AVENANT N° 1**

### - ARTICLE 1 - OBJET -

Le présent avenant a pour objet de proroger de dix (10) années à compter du 1er septembre 2008, la convention n° 42001 en date du 28 août 1998 au profit de la Ville de Bordeaux relative à la mise à disposition d'un terre-plein d'environ 343 m² situé à l'ouest du bassin à flot n° 1 à Bordeaux en vue d'y maintenir la grue WELLMAN (cf plan joint).

### - ARTICLE 2 - REDEVANCE -

La présente autorisation bénéficiant de la gratuité de redevance, est soumise à un droit fixe de 89 € pour frais de constitution de dossier. Ce droit fixe sera imputé lors de chaque renouvellement ou modification de l'autorisation.

## - ARTICLE 3 - AUTRES STIPULATIONS -

Toutes les dispositions de la convention n° 42001 en date du 28 août 1998 qui ne sont pas modifiées par le présent avenant sont et demeurent intégralement en vigueur.

Fait en triple à BORDEAUX, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le Grand Port Maritime de Bordeaux.

